

Extrait du Livret 2 VAE

Présentation de la démarche VAE — HPF / ESEV

Qu'est-ce que la VAE RNCP41356 ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises dans votre activité professionnelle, en vue d'obtenir tout ou partie de la certification professionnelle RNCP41356 « Responsable d'entreprise de culture végétale » (Niveau 5), délivrée par HPF.

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité ou son statut face à l'emploi, peut accéder à la VAE. Une seule condition : justifier d'**au moins 1 an d'activité salariée, non salariée ou bénévole** en rapport direct avec les compétences du ou des blocs visés.

Les indicateurs de résultats HPF / ESEV (Indicateur 2)

Indicateur de résultats VAE	Données HPF / ESEV (actualisées annuellement)
Taux de réussite global à la certification	100 % (2023 et 2024 — source France Compétences)
Taux de validation totale	100 % (2023 et 2024 — source France Compétences)
Taux de validation partielle (par bloc)	À renseigner selon données annuelles HPF
Nombre de candidats VAE accompagnés / an	2 en 2023, 2 en 2024 et aucun en 2025
Taux de satisfaction des candidats VAE	100 %
Taux d'insertion dans le métier à 6 mois	100 % (source HPF — suivi des stagiaires)

Les étapes de votre démarche VAE (Indicateurs 1 et 9)

Étape	Intitulé	Description et délais
1	Dépôt du dossier de recevabilité	Transmission du dossier de recevabilité à HPF/ESEV avec justificatifs d'expérience (attestations MSA, bulletins de salaire, Kbis, attestations employeur, livret 1 demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience CERFA N° 12818*02). Vérification que la durée d'expérience est ≥ 1 an en rapport direct avec les blocs visés.
2	Décision de recevabilité	HPF/ESEV étudie la demande et notifie la décision de recevabilité dans un délai de 2 mois. En cas de recevabilité favorable, il est remis au candidat le livret 2 VAE RNCP 41356 avec l'indication d'une date limite de dépôt de ce Livret N° 2 .
3	Accompagnement VAE (facultatif mais recommandé)	Séances individuelles et/ou collectives avec un accompagnateur HPF/ESEV qualifié : aide à l'analyse du référentiel, à la rédaction des expériences, à l'auto-évaluation des compétences. Durée : jusqu'à 24h. Modalités : présentiel et/ou distanciel.
4	Dépôt du Livret 2 (ce document)	Transmission du Livret 2 complet avec toutes les pièces justificatives dans les délais fixés par HPF. Le livret est examiné par un jury avant l'entretien.
5	Entretien avec le jury	Entretien individuel de 45 à 60 minutes avec le jury de certification HPF. Le jury interroge le candidat sur les compétences décrites dans le livret et les blocs visés. Composition : directrice pédagogique + 2 professionnels du secteur végétal.
6	Décision du jury et notification	Le jury délibère et notifie sa décision : validation totale (tous les blocs visés validés), validation partielle (un ou plusieurs blocs validés), ou refus motivé. Chaque bloc validé est acquis à vie, sans durée de validité.
7	Recours possible	En cas de désaccord avec la décision du jury, le candidat peut exercer un recours dans un délai de 2 mois suivant la notification. Modalités de recours disponibles sur demande auprès de HPF/ESEV.

Tarifs, délais d'accès et financement (Indicateur 1)

Tarif du dossier de recevabilité	350 € — instruction par HPF/ESEV
Tarif de l'accompagnement VAE	2150 € — financement possible via CPF, OPCO, Région, Pôle Emploi
Délai moyen d'accès à la VAE	2 à 4 mois entre la demande de recevabilité et la session jury Hors vacances d'été
Calendriers de jury	Sessions organisées 2 fois par an par HPF (calendrier disponible sur demande)
Financement CPF	La VAE RNCP41356 est finançable via le Compte Personnel de Formation
Contact tarifs et financement	HPF/ESEV — Maison de l'Agriculture, Agroparc TSA 98445 — 84915 Avignon cedex 9

Possibilités de validation partielle, équivalences et passerelles (Indicateur 3)

Validation partielle par bloc : chaque bloc de compétences (BC01 à BC05) peut être validé indépendamment. Un bloc validé est acquis à vie. Le candidat peut repasser devant le jury pour les blocs non validés lors d'une session ultérieure.

Complément de formation : en cas de validation partielle, HPF/ESEV peut proposer un parcours de formation complémentaire ciblé sur les blocs non validés, en cohérence avec les modules BC01-BC05 dispensés par l'ESEV.

Équivalences et passerelles : informations disponibles sur la fiche RNCP41356 sur France Compétences (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41356>) et auprès du référent pédagogique ESEV.

Débouchés : direction et reprise de végétalerie, création d'entreprise horticole, responsable de production et de commercialisation, gérant d'une TPE horticole B to C.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (Indicateur 1 et 26)

HPF dispose d'un Référent Handicap dédié à l'accompagnement des candidats en situation de handicap dans leur démarche VAE.

Aménagements possibles : adaptation du format d'entretien (durée, modalités, supports), accessibilité des locaux, supports adaptés pour les personnes déficientes visuelles ou auditives.

Contact Référent Handicap HPF : disponible via ESEV — Agroparc TSA 98445 — 84915 Avignon cedex 9. À contacter dès le dépôt de la demande de recevabilité pour organiser les aménagements nécessaires.